



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-152

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2021-04-08-00006 - Arrêté portant délégation de signature -SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 7ème (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-04-08-00006

Arrêté portant délégation de signature -SERVICE  
DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 7ème



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Direction Régionale des Finances publiques  
D'ÎLE-DE-FRANCE et de PARIS  
PÔLE DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 7<sup>ème</sup>  
9 Place Saint Sulpice  
75292 PARIS 06

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable intérimaire, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 7<sup>ème</sup>, 9 Place Saint Sulpice  
75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Article 1**

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine HUGUET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nadine CARDINAL**, inspectrice des Finances publiques et à Monsieur **Hervé MERMILLON**, inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme DUPAS Sandrine	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. LAVEUF Thierry	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme BOTTON Sylvie	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. BOULANGER Simon	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme COURANT Caroline	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. DELHOUME Jean-Yves	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
M. GIRARD Pierick	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GOUDOU Lise	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
Mme GUIDOU Souad	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

<b>M. JULAN Fabrice</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme KYRATZIS Jeanne</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme MARMOUCHI Karine</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. RUIZ Arnaud</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. BRIKI Fethi</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris le 8 avril 2021

Le comptable public,  
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE